



Les aéroports

An aerborzhioù

Activités 2015
Obererezh 2015



• TRANSPORT •



ÉDITO PENNAD-STUR



© E. Pain

Le transport aérien a connu un nouveau record en 2015 au niveau international et national dans un contexte de croissance pour les compagnies à bas coût. Forts de liaisons avec les hubs nationaux et européens, les aéroports régionaux de Rennes, Brest, Dinard et Quimper bénéficient de la politique régionale en matière de modernisation des infrastructures. Le conseil régional veille également, au travers de sa politique aéroportuaire, à garantir la continuité territoriale avec les îles bretonnes et agit aussi pour le désenclavement de la Bretagne en contribuant à des obligations de service public (Lannion-Paris). Via les commissions consultatives économiques, le conseil régional participe également au maintien de leur compétitivité au travers d'une politique tarifaire adaptée. Les aéroports s'inscrivent par ailleurs dans une démarche d'amélioration environnementale : en 2015, l'aéroport de Quimper a obtenu sa certification ISO 14001. Cette démarche, commune aux 3 aéroports de Rennes, Quimper et Dinard est complémentaire du bilan carbone réalisé par la Région, version opérationnelle du Plan Climat Énergie Territorial incluant la compétence aéroportuaire régionale. En optimisant la desserte aérienne de la Bretagne, la Région contribue à relever le défi de l'accessibilité de son territoire à l'Europe et au reste du Monde.

Gant an treuzdougen dre garr-nij ez eus bet tizhet ur rekord e 2015 c'hoazh, evit al linennoù etrebroadel ha broadel, en ur blegenn ma kresk ar c'hompagnunezhioù marc'had-mat.

Dre o liammoù gant an aerborzhioù bras e Frañs hag en Europa, aerborzhioù rannvroel Roazhon, Brest, Dinard ha Kemper a denn o mad eus politikerezh ar Rannvro a-fet modernaat an danframmoù. Teurel pled a ra ar c'huzul-rannvro ivez, dre e bolitikerezh evit an aerborzhioù, ma vo graet en inizi evel pa vijent stag ouzh an douar-bras hag oberiant eo evit diennañ Breizh en ur gemer perzh e redioù ar servij publik (Lannion-Pariz).

Dre ar bodadoù aliañ ekonomikel e labour ar c'huzul-rannvro ivez evit ma chomfent kevezus gant ur politikerezh prizioù dereat.

A-hend-all, gwellaat an endro a glask ober an aerborzhioù : e 2015, an ISO 14001 a oa bet roet da aerborzh Kemper. Difraeoù boutin d'an tri aerborzh, Roazhon, Kemper ha Dinard, a zeu da glokaat ar bilañs karbon sevenet gant ar Rannvro, hag a zo un doare da lakaat da dalvezout ar Steuñv Tiriadel evit an Hin hag an Energiezh, ma reer anv eus kefridi ar rannvro a-fet an aerborzhioù.

En ur wellaat deservij Breizh gant kirri-nij e sikour ar Rannvro da aesaat dont betek he ziriad eus Europa hag ar peurrest eus ar Bed.

Le Drian

Jean-Yves LE DRIAN
Président du Conseil régional de Bretagne
Prezidant Kuzul-rannvro Breizh

Les investissements régionaux

La Région investit sur les projets d'aménagement et de modernisation des équipements de ses aéroports. Elle participe, par des subventions accordées aux concessionnaires, aux projets des aéroports régionaux et d'intérêt régional (notamment Lorient et Lannion).

Pour l'année 2015, la contribution financière de la Région pour les activités aéroportuaires a été de 2,3 millions d'euros. Les investissements ont notamment porté sur l'accompagnement des opérations initiées à l'aéroport de Brest dans le cadre de sa politique de développement durable.

La Région a également participé au financement de la ligne Lannion/Paris et préparé le futur renouvellement de ses concessions aéroportuaires pour les plates-formes de Brest et Quimper.

Dépenses de la Région au budget 2015 en faveur des aéroports régionaux et d'intérêt régional en millions d'euros

17 K€

Investissements

2,3 M€

Fonctionnement



Développer les aéroports en concertation

Depuis le 1^{er} mars 2007, la Région Bretagne est propriétaire des aéroports de Rennes-Saint-Jacques, Brest-Bretagne, Quimper-Cornouaille et Dinard-Pleurtuit-Saint-Malo et en assure à ce titre l'aménagement, l'entretien et la gestion.

Grâce à des organes de gouvernance adaptés, elle organise la concertation avec l'ensemble des partenaires et des usagers des aéroports pour favoriser une gestion optimisée de ses places aéroportuaires.

La gouvernance aéroportuaire

La commission consultative économique, qui réunit l'exploitant, les usagers aéronautiques et les représentants d'organisations professionnelles du transport aérien, rend un avis sur les taux des redevances réglementées. À cette occasion, les programmes d'investissements sont également présentés aux usagers. Elle peut en outre être consultée sur tout sujet relatif aux services rendus par l'exploitant sur l'aérodrome. La création de la commission est obligatoire pour les aérodromes dont le trafic annuel moyen des trois dernières années a dépassé 200 000 passagers ou qui ont accueilli, pendant cette même période, au moins deux transporteurs aériens représentant en moyenne 50 000 passagers par an chacun. Au vu de ces éléments, seuls les aéroports de Brest et Rennes sont théoriquement concernés. Souhaitant développer la concertation, la Région Bretagne a également

choisi de créer les commissions consultatives des aéroports de Dinard-Pleurtuit-Saint-Malo et de Quimper-Cornouaille.

L'État réunit également deux organes de gouvernance. La commission consultative environnementale est consultée sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement (dont le plan d'exposition au bruit). Le comité local de sûreté intervient quant à lui sur toute question relative à l'organisation des mesures garantissant la sûreté sur les aérodromes (zones réservées, plans d'urgence).

En tant que membre de ces commissions et propriétaire de ses aéroports, la Région Bretagne intervient dans un souci de protection de l'environnement et des personnes sur et autour des plateformes aéroportuaires.

Une gestion déléguée

La responsabilité de la Région Bretagne en matière aéroportuaire s'exerce notamment au travers de contrats de délégation de service public (DSP). Ainsi, plusieurs concessionnaires sont chargés de la gestion des 4 aéroports régionaux.

L'aéroport de Brest est concédé à la CCI métropolitaine de Brest ; l'aéroport de Quimper est quant à lui géré par la SEAQC (Société d'Exploitation de l'Aéroport de Quimper Cornouaille dont le capital est détenu à 100 % par Vinci Airport). Ces 2 contrats de DSP devaient arriver à échéance au 31 décembre 2015 ; ils

ont été prolongés jusqu'en 2016 pour motif d'intérêt général, ce qui permettra d'optimiser la préparation du renouvellement des concessions au 1^{er} janvier 2017 et de respecter la réglementation (nouvelle certification aéroportuaire européenne).

La SEARD (Société d'Exploitation des Aéroports de Rennes et Dinard composé du groupement CCI de Rennes/Vinci airports/CCI territoriale du pays de Saint-Malo Fougères) est l'unique concessionnaire des deux aéroports de Rennes et Dinard-Pleurtuit-Saint-Malo ; cette délégation court jusqu'en 2024.



La compétence aéroportuaire régionale

La complémentarité des différents moyens de transport est primordiale pour développer une offre cohérente et intégrée, au départ et à destination de la Bretagne. La prise de compétence aéroportuaire s'est ainsi inscrite dans un contexte plus global de prise de compétence régionale dans le domaine des transports : le schéma régional multimodal des déplacements et des transports adopté en 2008 qui contribue à inscrire la Bretagne dans les réseaux européens et internationaux d'une part, mais également à garantir la cohé-

rence des différentes politiques menées pour l'ensemble des infrastructures de transport présentes sur le territoire d'autre part ; la composante portuaire, qui pose la question de la complémentarité de l'offre maritime et aérienne pour les passagers transmanche ; le projet de Ligne à Grande Vitesse permettant de faire gagner 37 minutes entre Paris et Rennes et 45 minutes pour la pointe bretonne ; enfin, l'investissement de la Région dans le projet du futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Trafic - Les résultats 2015

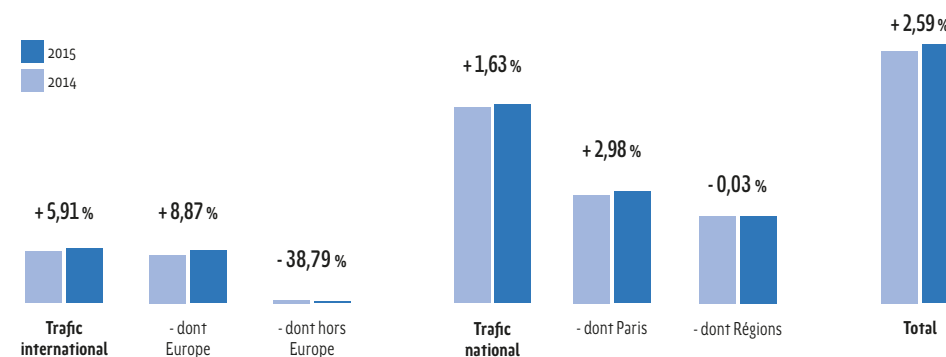
L'année 2015 a connu une bonne progression du trafic par rapport à 2014. En 2015, les aéroports régionaux ont enregistré une hausse de fréquentation des passagers de 2,6 % avec 1 759 453 voyageurs.

La croissance observée sur l'exercice 2015 est de + 3,1 % en France métropolitaine avec 181 millions de passagers.

Le fret aérien quant à lui diminue de - 19,31% pour atteindre 13 865 tonnes, dans un contexte national en hausse de + 1,6 % pour le fret avionné (l'avionné postal reculant de - 2,4 %).

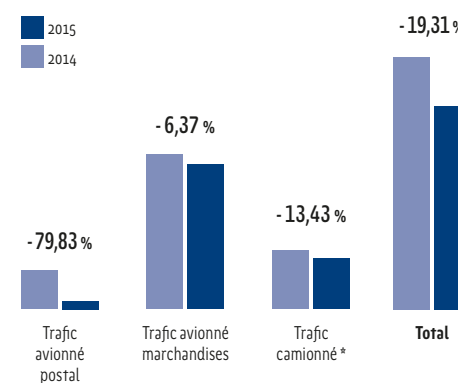
Évolution du trafic passagers 2014 et 2015

(total des 4 aéroports régionaux)



Évolution du trafic de fret 2014 et 2015

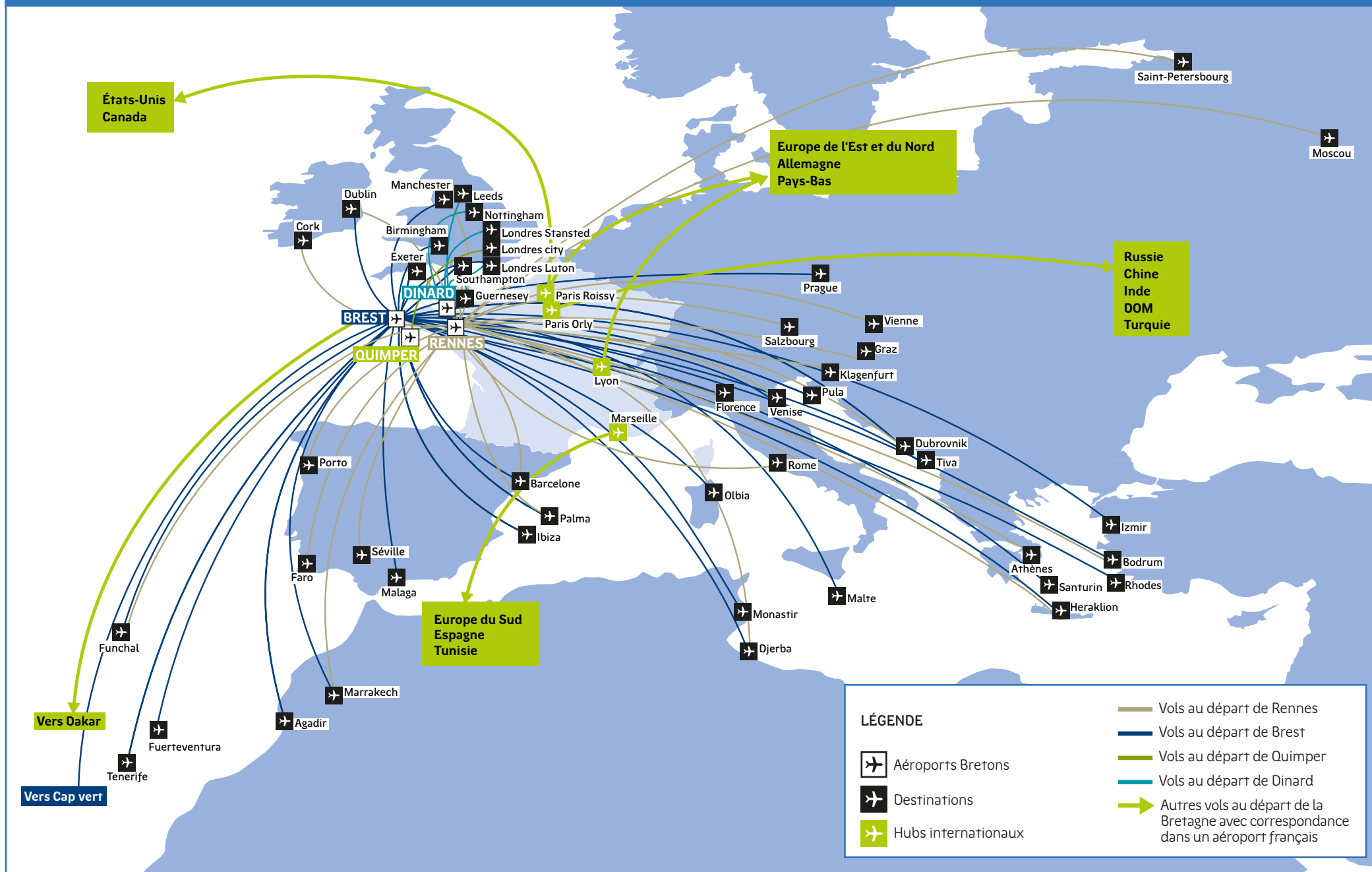
(total des 4 aéroports régionaux)



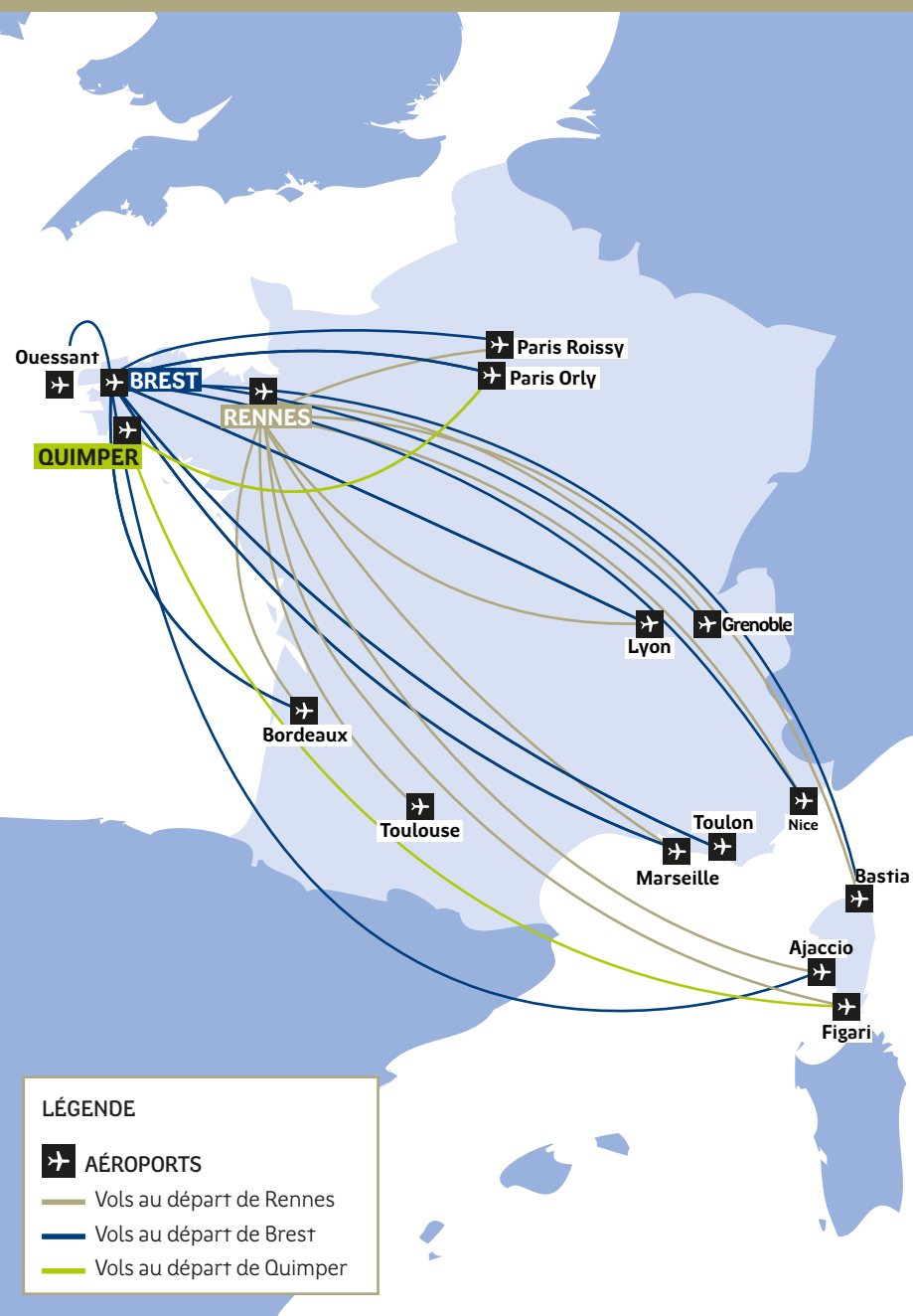
* On appelle "fret aérien camionné" la pratique qui consiste pour un transporteur aérien à substituer un camion à un avion. Dans ce cas, le transporteur aérien fait voyager le fret sous lettre de transport aérien, selon les tarifs et les conditions (notamment d'assurances) propres au transport aérien.



Vols internationaux au départ de Bretagne en 2015



Vols nationaux au départ de Bretagne en 2015



Se développer durablement

L'exemple de Rennes-Dinard

Conformément à ses engagements avec la Région Bretagne en matière de préservation du patrimoine naturel, la Société d'Exploitation des Aéroports de Rennes et Dinard (SEARD) a mis en œuvre dès 2006 un dispositif de développement durable s'inscrivant dans un plan de progrès. Celui-ci est basé sur trois volets : l'environnement, le champ sociétal et le domaine social. Ces enjeux très concrets ont conduit la SEARD à intégrer le volet environnemental dans l'ensemble de ses projets et à rechercher au quotidien les solutions les plus « propres » pour maîtriser l'impact de ses activités sur le milieu naturel. La démarche a été récompensée et mise en valeur par la certification ISO 14001 des aéroports de Rennes et Dinard.



L'aéroport de Quimper certifié ISO 14001



Tri des déchets, maîtrise de la consommation d'eau et d'électricité : engagé dans cette même démarche environnementale, l'aéroport de Quimper a obtenu la certification ISO14001 de son équipement début 2015.

La politique environnementale fixée par ces deux aéroports, repose sur cinq objectifs à atteindre :

- 1** Maîtriser la consommation des ressources naturelles : eau et énergie
- 2** Lutter contre les pollutions et assurer la bonne gestion des déchets
- 3** Préserver la biodiversité et les milieux aquatiques
- 4** Promouvoir l'animation et la communication de notre politique auprès des collaborateurs et sous-traitants
- 5** S'assurer de la conformité réglementaire en matière de protection de l'environnement.

Des indicateurs en progression

En 2014 par rapport à 2006, année de référence :

- 100 %** des eaux pluviales traitées
- 20 %** de diminution de la consommation d'eau
- 38 %** de diminution de la consommation d'énergie à Rennes
- 22 %** de diminution de la consommation d'énergie à Dinard
- 100 %** des déchets triés
- 0,1 %** des espaces verts traités par des produits phytosanitaires (correspondant à des zones sensibles pour la sécurité tels que les abords des balisages et des pistes).



© Franck Betermin

Juillet 2016 – Impression sur papier 100 % recyclé : Val Production Graphique – Photo de couverture : © Jean-Louis Aubert



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne
www.bretagne.bzh

KUZUL-RANNVRO BREIZH

283 bali ar Jeneral Patton – CS 21101 – 35711 Roazhon cedex 7
Pg2 : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne
www.breizh.bzh